

Département de la Loire  
Canton de Charlieu  
Commune de PRADINES

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201782-20230425-2023-775-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2023

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq avril, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine.

Etait absente ayant donné bon pour pouvoir : DENIS Sylvie (à FESSY Véronique)-Maxime GARDON (à Danielle LACOUR).

Etait absent(e) : Mickaël RIVIERE, Mickaël GOUJON.

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH

Date d'envoi de la convocation : 20 avril 2023

---

**AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 décembre 2022 selon laquelle celui-ci avait approuvé le projet de la Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M), les plans présentés et avait sollicité les subventions d'Etat, du Département et de la Région.

Il demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de déposer la demande de permis de construire sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la réalisation de la M.A.M.

Fait à Pradines, le 25 avril 2023.

**Le Maire,**

**Charles BRUN**

**Le secrétaire,**

**Jean-Marc HETSCH**

